



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/39/469
S/16733

5 septembre 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-neuvième session
Points 37 et 124 de l'ordre du jour provisoire*
QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA
COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST
DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE
ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE
Trente-neuvième année

Lettre datée du 5 septembre 1984, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent de la Thaïlande
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et suite à ma lettre datée du 27 août 1984 (A/39/431-S/16719) concernant l'incident de frontière entre la Thaïlande et le Laos, j'ai l'honneur de porter à votre attention les faits nouveaux suivants :

1. Le 1er septembre 1984, à 14 h 30, quatre à six soldats lao ont tiré des grenades, au moyen de tubes lance-grenades, en direction d'un poste d'observation de la cavalerie thaïlandaise, situé à un kilomètre au nord du village de Ban Sawang, dans le sous-district de Ban Khoke (province d'Uttaradit). La partie thaïlandaise a riposté pendant une vingtaine de minutes avant que la partie lao ne cesse. Il n'y a pas eu de victime thaïlandaise.
2. A 18 h 45 le même jour, les troupes lao, utilisant des tubes lance-grenades, des canons sans recul, des mortiers, des mitraillettes et des fusils ont fait feu sur une base de patrouille de la police frontalière thaïlandaise, située près du village de Ban Mai, dans la province d'Uttaradit. La partie thaïlandaise a riposté, mais les troupes lao n'ont cessé leurs tirs qu'à 21 h 30. Deux membres de la police frontalière ont trouvé la mort et trois autres ont été gravement blessés au cours de cette attaque.

* A/39/150.

3. Le Gouvernement royal thaïlandais déplore de tels actes de provocation, qui ont été commis au moment même où une équipe de techniciens thaïlandais effectuait une étude dans le secteur, ayant clairement annoncé son intention de vérifier la situation sur le terrain, afin de permettre de parvenir rapidement à une solution juste en ce qui concerne la zone en litige. Ces actes de provocation démontrent une fois de plus la mauvaise foi du Laos et sa répugnance à régler d'urgence ce différend de façon pacifique.

4. Le Gouvernement royal thaïlandais réaffirme sa politique de respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des autres pays et de maintien de bonnes relations avec tous les pays, notamment avec ceux qui ont des frontières communes avec la Thaïlande, tout en réservant le droit de prendre toutes les mesures appropriées pour préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente note comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 35 et 124 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Eirabhongse KASEMSRI

